

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT  
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

COMMUNE DE FOURQUES  
SEANCE DU MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

*Nombre de membre en exercice : 12*

*Nombre de membres présents : 11*

*Nombre de votants : 12*

DATE DE LA CONVOCATION :

29/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi quatre du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

**Présents :** Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Mallory CAIZERGUES, Luc DEVEZE, Anaïs ANSELMO, Lionel TEBALDINI, Éric CAMA. Jérôme SARTRE et Christine COULBAUT.

**Procuration :** Gisèle FOURQUET à Jacqueline LOPEZ

**Étaient absents excusés :**

**Étaient absents non excusés :**

Mallory CAIZERGUES a été élue secrétaire de séance

**BAIL EMPHYTÉOTIQUE À CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION DE  
CHASSE AGRÉÉE DE FOURQUES SUR UN TERRAIN COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune par délibération en date du 15 novembre 2023 a décidé de conclure avec l'association de chasse agréée de Fourques un bail emphytéotique sur des parcelles du domaine privé communal situées lieu-dit « la Clave » route de Montauriol cadastrée B 471 et B 472, d'une superficie totale d'environ 9920 m<sup>2</sup>

Elle indique que le notaire chargé d'établir le bail emphytéotique, a précisé le jour de la signature, que la totalité des deux parcelles était incluse dans le bail et pas uniquement le bâtiment comme prévu.

En conséquence Madame le Maire a demandé un bornage et que soit réalisée une division parcellaire pour extraire de la superficie totale, le bâtiment de l'A. C. C. A de Fourques ainsi que le trottoir d'accès.

La division parcellaire a été effectuée en date du 8 juillet 2024 : le local et le trottoir attenant pour une surface totale de 115 m<sup>2</sup>, sur les parcelles B 752 d'une contenance de 9 m<sup>2</sup> et B 754 d'une contenance de 106 m<sup>2</sup>

Madame le Maire rappelle que le bail emphytéotique apparait être l'outil juridique le plus adapté puisqu'il s'agit d'un bail de très longue durée, permettant au preneur de bénéficier de droits réels sur l'ouvrage construit et que l'immeuble réalisé fait retour en fin de bail à la commune.

Elle propose donc au conseil municipal la conclusion d'un bail emphytéotique, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- **Objet** : parcelles du domaine privé communal situées lieu-dit « la Clave » route de Montauriol cadastrée B 752 et B 754, d'une superficie d'environ 115 m2.
- **Preneur (emphytéote)** : Association Communale de Chasse Agréée de FOURQUES dont le siège est Mairie de Fourques, Place de la Mairie, 66300 FOURQUES, représentée par son Président Cyrille SEGURA.
- **Durée** : 18 ans
- **Loyer** : Compte tenu de l'investissement immobilier réalisé, qui fera retour à la commune gratuitement en fin de bail, le loyer est fixé à la somme de 50 € / an

Que le bail emphytéotique sera régi par les dispositions du code rural et de la pêche maritime (articles L451-1 et suivants)

#### Entendu cet exposé

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**Vu** l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** les articles L 451-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

**Décide** de conclure un bail emphytéotique ayant pour objet les parcelles communales lieu-dit « la Clave » route de Montauriol cadastrées B 752 et B 754, d'une superficie totale de 115 m2 au bénéfice de l'Association Communale de Chasse Agréée de FOURQUES pour une durée de 18 ans à 99 ans.

**Charge** Maître Sophie VALETTE, Notaire à THUIR, de procéder à la rédaction du bail emphytéotique à intervenir et à sa signature sous forme authentique ainsi que de procéder à la réalisation des mesures de publicité foncière.

**Indique** que les frais de notaire seront pris en charge par la commune de FOURQUES

**Donne** tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure le bail emphytéotique à intervenir et tout autre document nécessaire à la menée à bonne fin de ce dossier.

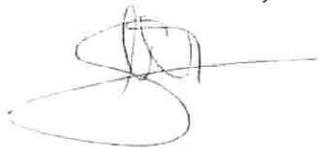
Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

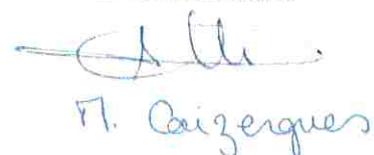
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations**

Madame le Maire,



La secrétaire de séance



M. Caizergues

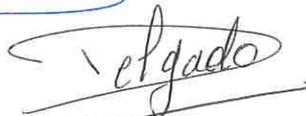
**DELIBERATION N° DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2024**

**BAIL EMPHYTEOTIQUE A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION DE CHASSE  
AGREE DE FOURQUES SUR UN TERRAIN COMMUNAL**

SEVILLA Fabienne, Maire



DELGADO Chantal, 1<sup>ère</sup> Adjointe



LOPEZ Jacqueline, 2<sup>ème</sup> Adjointe



MELGAR Antoine, 3<sup>ème</sup> Adjoint



ANSELMO Anaïs, Conseillère Municipale



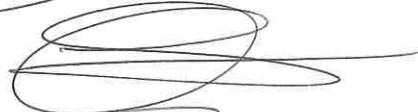
CAIZERGUES Mallory, Conseillère Municipale



CAMA Éric, Conseiller Municipal



COULBAUT Christine, Conseillère Municipale



DEVEZE Luc, Conseiller Municipal

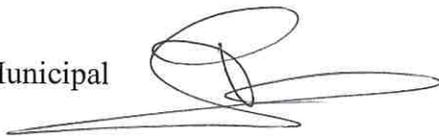


FOURQUET Gisèle, Conseillère Municipale



Absente  
procuration à LOPEZ

SARTRE Jérôme, Conseiller Municipal



TEBALDINI Lionel, Conseiller Municipal

